



# Formation AIPR

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Facility Formation | Programmes détaillés | 09/04/2018

## Table des matières

<b>Formation pour concepteur</b> .....	4
Titre de l'action de formation.....	4
Présentation.....	4
Objectifs.....	4
Prérequis (conditions d'admission).....	4
Public concerné.....	5
Méthodes pédagogiques.....	5
Moyens pédagogiques.....	5
Base réglementaire .....	5
Durée .....	5
Conditions de réussite (évaluations).....	5
Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite) .....	6
Programme détaillé.....	6
<b>Lieu de formation</b> .....	7
Effectif en inter.....	7
Effectif en intra.....	7
Date des prochaines sessions .....	7
Tarif.....	7
<b>Formation pour encadrant</b> .....	8
Titre de l'action de formation.....	8
Présentation.....	8
Objectifs.....	8
Prérequis (conditions d'admission).....	8
Public concerné.....	9
Méthodes pédagogiques.....	9
Moyens pédagogiques.....	9
Base réglementaire .....	9
Durée .....	9
Conditions de réussite (évaluations).....	9

Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite) .....	10
Programme détaillé .....	10
<b>Lieu de formation</b> .....	11
Effectif en inter.....	11
Effectif en intra.....	11
Date des prochaines sessions .....	11
Tarif.....	11
<b>Formation pour opérateur</b> .....	12
Titre de l'action de formation.....	12
Présentation.....	12
Objectifs.....	12
Prérequis (conditions d'admission).....	12
Public concerné.....	13
Méthodes pédagogiques.....	13
Moyens pédagogiques.....	13
Base réglementaire .....	13
Durée .....	13
Conditions de réussite (évaluations).....	13
Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite) .....	13
Programme détaillé.....	14
<b>Lieu de formation</b> .....	15
Effectif en inter.....	15
Effectif en intra.....	15
Date des prochaines sessions .....	15
Tarif.....	15

## Formation pour concepteur

### Titre de l'action de formation

AIPR pour concepteur (Attestation d'intervention à proximité des réseaux)

### Présentation

La réforme anti endommagement impose depuis 2015 aux maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre (entreprise de travaux) de posséder une attestation d'intervention à proximité des réseaux. Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires au passage du test en ligne et à l'obtention de l'AIPR.

### Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- De connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux,

Et plus spécifiquement,

- D'appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...).
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

### Prérequis (conditions d'admission)

- Occuper des fonctions de maîtres d'ouvrage publics ou privés de travaux ou des fonctions d'appui en maîtrise d'œuvre.

## Public concerné

Cette formation s'adresse à :

- Tous salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

## Méthodes pédagogiques

- Les apports théoriques sont étayés par des exemples pratiques,
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres,

## Moyens pédagogiques

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board)

## Base réglementaire

- [Article R. 554-31 du code de l'environnement](#)
- [Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié](#)
- [Arrêté concepteur l'examen par QCM](#)

## Durée

- 1 journée, soit 7 heures (*découpage sur 6 heures de théorie + 1 heure de test par QCM*)

## Conditions de réussite (évaluations)

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen "concepteur" : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points).

## Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite)

- Avis après formation
- Certificat AIPR vierge
- Attestation de formation
- Livret pédagogique

## Programme détaillé

- 1- Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :
  - Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...
  - Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
  - Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
  - Définitions – Glossaire
- 2- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- 3 - Le guide technique :
  - Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles
  - Les types de réseaux concernés (DT – DICT)
  - DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux • DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
  - Les cas de dispense
  - Les pages sensibles du guide technique.
  - La compréhension des normes.
- 4 - L'exécution des travaux
  - Le marquage-piquetage
  - Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
  - L'Application du « guide technique »
  - La reconnaissance sur le terrain
  - En cas de dommage, d'arrêt de chantier...
- 5 - La structure et l'architecture des ouvrages.
  - Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.
  - Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.



- Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.

6 – Evaluation (QCM)

## Lieu de formation

- Troyes (Région Grand Est, département de l’Aube).
- Dans vos locaux, en fonction de votre organisation et de nos disponibilités.

## Effectif en inter

- De 2 à 12 personnes

## Effectif en intra

- De 2 à 12 personnes

## Date des prochaines sessions

- Le 08 juin 2018

## Tarif

- 190 euros par personne

## Formation pour encadrant

### Titre de l'action de formation

AIPR pour encadrant (Attestation d'intervention à proximité des réseaux)

### Présentation

La réforme anti endommagement impose depuis 2015 aux encadrants d'équipe de travaux publics ou privés (chefs d'équipe, conducteur de travaux, etc...) d'être titulaire de l'AIPR. Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires au passage du test en ligne et à l'obtention de l'AIPR.

### Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- De connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux,

Et plus spécifiquement,

- D'appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...).
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

### Prérequis (conditions d'admission)

- Occuper des fonctions d'encadrants sur des chantiers publics ou privés (Chef de chantier, conducteur de travaux, etc...)

## Public concerné

Cette formation s'adresse à :

- Tous salarié de l'entreprise de travaux intervenant en encadrement d'équipe sur des chantiers privés ou publics.

## Méthodes pédagogiques

- Les apports théoriques sont étayés par des exemples pratiques,
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres,

## Moyens pédagogiques

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board)

## Base réglementaire

- [Article R. 554-31 du code de l'environnement](#)
- [Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié](#)
- [Arrêté encadrant l'examen par QCM](#)

## Durée

- 1 journée, soit 7 heures (*découpage sur 6 heures de théorie + 1 heure de test par QCM*)

## Conditions de réussite (évaluations)

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen "concepteur » : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points.

## Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite)

- Avis après formation
- Certificat AIPR vierge
- Attestation de formation
- Livret pédagogique

## Programme détaillé

3- Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :

- Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...
- Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
- Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
- Définitions – Glossaire

4- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

3 - Le guide technique :

- Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT)
- DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux • DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
- Les cas de dispense
- Les pages sensibles du guide technique.
- La compréhension des normes.

4 - L'exécution des travaux

- Le marquage-piquetage
- Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
- L'Application du « guide technique »
- La reconnaissance sur le terrain
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier...

5 - La structure et l'architecture des ouvrages.

- Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.
- Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.

- Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.

6 – Evaluation (QCM)

## Lieu de formation

- Troyes (Région Grand Est, département de l'Aube).
- Dans vos locaux, en fonction de votre organisation et de nos disponibilités.

## Effectif en inter

- De 2 à 12 personnes

## Effectif en intra

- De 2 à 12 personnes

## Date des prochaines sessions

- Le 08 juin 2018

## Tarif

- 190 euros par personne

## Formation pour opérateur

### Titre de l'action de formation

AIPR pour opérateur (Attestation d'intervention à proximité des réseaux)

### Présentation

La réforme anti endommagement impose depuis 2015 aux ouvriers opérants sur des chantiers publics ou privés et devant conduire des machines de posséder une attestation d'intervention à proximité des réseaux. Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires au passage du test en ligne et à l'obtention de l'AIPR.

### Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- De connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux,

Et plus spécifiquement,

- D'appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement,
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usée, télécommunication, etc...).
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.

### Prérequis (conditions d'admission)

- Occuper des fonctions d'ouvrier de travaux publics ou privés et devant conduire des machines (pelle, tractopelle, grignoteuse, etc...)

## Public concerné

Cette formation s'adresse à :

- Tous salarié ouvrier de travaux publics ou privés devant intervenir sur chantier sur la conduite d'engins.

## Méthodes pédagogiques

- Les apports théoriques sont étayés par des exemples pratiques,
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres,

## Moyens pédagogiques

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board)

## Base réglementaire

- [Article R. 554-31 du code de l'environnement](#)
- [Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié](#)
- [Arrêté opérateur l'examen par QCM](#)

## Durée

- 1 journée, soit 7 heures (*découpage sur 6 heures de théorie + 1 heure de test par QCM*)

## Conditions de réussite (évaluations)

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs (Score minimal pour réussir à l'examen "opérateur »

Score minimal pour réussir à l'examen "opérateur" : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points)

## Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite)

- Avis après formation
- Certificat AIPR vierge
- Attestation de formation
- Livret pédagogique

## Programme détaillé

5- Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :

- Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...
- Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
- Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
- Définitions – Glossaire

6- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

3 - Le guide technique :

- Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT)
- DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux • DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
- Les cas de dispense
- Les pages sensibles du guide technique.
- La compréhension des normes.

4 - L'exécution des travaux

- Le marquage-piquetage
- Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
- L'Application du « guide technique »
- La reconnaissance sur le terrain
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier...

5 - La structure et l'architecture des ouvrages.

- Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.



- Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.
- Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.

6 – Evaluation (QCM)

## Lieu de formation

- Troyes (Région Grand Est, département de l'Aube).
- Dans vos locaux, en fonction de votre organisation et de nos disponibilités.

## Effectif en inter

- De 2 à 12 personnes

## Effectif en intra

- De 2 à 12 personnes

## Date des prochaines sessions

- Le 08 juin 2018

## Tarif

- 190 euros par personne